CHÉU

MAIRIE DE CHEU 89600
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le 18 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Présents :
Maurice HARIOT, Hervé DUBUC, Jessie BOURSIN, Pascal MILLON, Jean-Michel REMY, Michèle CHARREAU, Dominique BREDÈCHE, Christine LEGRAND, Sébastien OLLIVIER, Julie SCAVAZZA, Fanny PEREIRA, Matthieu ROY

Absents excusés :
Jérôme PARIS qui a donné pouvoir à Jean-Michel REMY
Sophie TRINQUESSE qui a donné pouvoir à Fanny PEREIRA
Magali SCHIERER-ALLIE

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2026**

Le compte rendu est validé à l'unanimité

2. **Signature des délibérations du Conseil Municipal du 19 juin 2026**

3. **Convention de mandat pour l'établissement de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois**

Suite à la mise en place de la facturation électronique généralisée au 1er septembre 2026, l'ONF propose de signer une convention qui donne lui donne mandat pour procéder, au nom et pour le compte de la commune, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale en application de l'article L. 214-6 du code forestier (vente simples). Aucun frais pour la commune.

- Vote : pour à l'unanimité

4. **Refus de prise en charge des frais de scolarité comme le précise la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 et tous ses articles**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refuser de prendre en charge les frais de scolarité comme le précise la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 sans que toutes les conditions soient appliquées.

- Vote : pour à l'unanimité

5. **Sécurisation des tombes du cimetière et récupération des tombes non suivies**

Certaines sépultures font état de dégradations avancées (effondrements, monuments menaçant ruine …), créant un risque immédiat pour la sécurité des usagers et portant atteinte à la décence du cimetière. En application des pouvoirs de police du Maire, l'autorité municipale est autorisée à mettre en demeure les familles connues d'exécuter les travaux de réparations nécessaires sur les monuments menaçant de ruine. En cas de carence, du péril imminent ou d'impossibilité d'identifier les ayants droits, la commune procédera d'office à la mise en sécurité matérielle des tombes (dépose des éléments instables, barrièrage…). Les fais engagés seront, dans la mesure du possible, mis à la charge des familles.

- Vote : pour à l'unanimité

MH.

6. **Affaires et questions diverses**

- Remerciements de la famille BREDÈCHE / MARTEAU suite au décès de Mme BREDÈCHE
- Remerciements de la famille BAUDRILLARD suite au décès de Mme BAUDRILLARD
- Remerciements de la famille CHERIOT suite au décès de Mme CHERIOT
- Mmes DODEMONT Sylviane et OLLIVIER Delphine sont intervenues tout l'été afin de trier les livres de la bibliothèque et de modifier l'agencement de celle-ci. Elles nous ont aussi fourni un bilan des ouvrages détenus par la commune
- La bâche souple rue du Puits Noblot est référencée au SDIS et est opérationnelle
- Des pôteaux incendies sont à changer, nous sommes en attente d'un devis
- Les associations ont repris leurs activités aux mêmes créneaux horaires que l'an dernier
- M. REMY Florian a été recruté pour le service technique. Il prend son poste au 21 septembre 2026
- La réunion trimestrielle pour le bilan de la police mutualisée aura lieu le jeudi 8 octobre 2026 à 18h00, à Chéu
- Insertion d'une nouvelle close dans le contrat de location : interdiction de coucher dans l'enceinte de du foyer communal
- Les administrés qui constatent des dégâts sur leur habitation, suite à la sécheresse de cet été, sont invités à nous en faire part afin de remonter l'information à la Préfecture (actuellement pas d'arrêté préfectoral pour catastrophe naturelle)
- Foire automnale du 27 septembre 2026 : installation le samedi matin, rdv à 8h45 place de la mairie
- La fête de Noël des enfants aura lieu au foyer communal le dimanche 13 décembre 2026 après-midi
- Le marché de Noël aura lieu le samedi 19 décembre 2026 sur la place de la mairie (installation le vendredi après-midi)
- Eglise : un deuxième temoin est tombé, des informations sur les travaux nécessaires vont être prises avec les services spécialisés dans ce type de bâtiment
- La commune va se renseigner pour le prix d'an bungalow ou struture équivalente pour l'installation sur le stade municipal afin de mettre à disposition un local pour l'association de pétanque.

La séance est levée aux environs de 20h25.

Le Maire,

Maurice HARIOT
Chevalier de l'Ordre National du Mérite